

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS, Mme Katya DOUCET, M. Bastien PORTA et M. Christian WARNIEZ

Membres absents : Mme JACQUEY DATAS absente et excusée et a donné pouvoir à Isabelle DALLAS  
Mme Aurélie BARBE est absente excusée et a donné pouvoir à Daniel DANFLOUS  
M. Jérôme MOROSI est absent excusé et a donné pouvoir à Jean-Pierre SAINTE-MARIE  
M. Guillaume SABATHIER est absent excusé  
Mme Virginie PIROVANO est absente excusée

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE est nommé secrétaire de séance

#### **Objet : Renouvellement du bail du restaurant place Carnot et mise à jour de la convention**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé le 13 avril 2022 de signer un bail dérogatoire à titre locatif au profit de la « Taverne d'Astarac » représentée par Mme Vanessa Rubio chez Me Authié, notaire. Une convention type « crédit-bail » avait également été signé entre les parties. Le premier bail d'une durée de 18 mois allant du 13 mai 2022 au 31 octobre 2023 avait été établi avec un loyer mensuel fixe à hauteur de 1000€ HT. Ce bail sera renouvelé pour l'année qui suit jusqu'au 22 octobre 2024 dans les mêmes conditions, comme convenu dans la convention.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau bail.

Fait et délibéré les, jours mois et an susdits.

Le Maire  
François RIVIERE

Le secrétaire de séance

